



CONSEIL GENERAL

**Procès-verbal no 17 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire  
du Conseil général de la Commune de Rennaz  
du jeudi 25 juin 2020 à 20h00  
A la salle du Battoir de la Commune de Noville**

---

**Présidence :** M. Florian Dutoit

**Sont présents :** A l'appel :  
31 membres présents sur 44 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :  
Mme Muriel Ferrara, Syndique, Mme Carine Deladoey, MM. Gérald Dumusc, Pierre-Henri Légeret et Fabio Lecci, Municipaux

---

**Ordre du jour**

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Adoption du procès-verbal no 16 de la séance du 4 décembre 2019*
4. *Admissions – démissions*
5. *Communications du bureau*
6. *Communications municipales*
7. *Présentation du projet de route à circulation modérée de la traversée du village*
8. *Préavis no 36/2016-2021 : modification du règlement communal sur la gestion des déchets*
9. *Préavis no 37/2016-2021 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2019*
10. *Rapports des délégations et représentations*
11. *Nomination du président*  
*Nomination des vice-présidents*  
*Nomination des scrutateurs*  
*Nomination dans diverses commissions*
12. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, nouvellement Syndique, la Municipalité, Mme Christine von Siebenthal, boursière, M. Sacha Mei du bureau d'études du même nom spécialisé entre-autre dans les problèmes de circulation routière et qui nous présentera tout à l'heure le projet de traversée du village à circulation modérée et remercie chacun pour sa présence. Il précise que M. Fabio Lecci arrivera avec un peu de retard, retenu par une autre séance.

En raison de la situation actuelle due à la pandémie Covid'19, il rappelle que c'est pour cela que nous nous retrouvons au Battoir à Noville dans des conditions strictes, en lieu et place d'être à « l'arennaz » de Rennaz. Les instructions reçues par la Préfecture sont maintenues. Il précise que lors des interventions, il sera demandé exceptionnellement de ne pas se lever.

Le Président rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

## **1. Appel**

Les conseillères et les conseillers s'étant inscrits par avance pour suivre les directives dues au Covid-19, l'appel nominal des présences a été effectué à l'entrée de la salle : 31 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Christine Allamand, Ruby Bakshi Khurdi, Janine Dufour, Catherine Fankhauser, Marielle Girardoz, Valérie Légeret, Evelyne Lüthi, Sarah Sculati, MM. Olivier Clément, Cédric Girardoz, Haxhi Hajdari, Benjamin Lobo et Fernando Raja.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

*Après l'appel, l'Assemblée se compose de 31 membres avec le Président, soit 30 votes à main levée et 31 votes à bulletin secret.*

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Président relève qu'au point 3, l'année de la date doit être remplacée par 2019.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

## **3. Adoption du procès-verbal no 16 de la séance du 4 décembre 2019**

M. Fabio Lecci nous a demandé une modification en page 4. Il faut remplacer « les Pommettes » par « Les Bonnettes ».

Le procès-verbal est adopté par **29 oui, 0 non et 1 abstention, tel que modifié.**

Le Président remercie la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal.

## **4. Admissions – démissions**

L'Assemblée prend note des démissions reçues de Mme Carine Deladoey en date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en raison de son élection au sein de la Municipalité et de M. Emanuele Ferrara en date du 29 février 2020.

Nous avons trois démissions pour la fin de cette séance : Mme Sarah Sculati, MM. Roland Barras et Benjamin Lobo.

*L'Assemblée reste composée de 31 membres avec le Président, soit 30 votes à main levée et 31 votes à bulletin secret.*

## **5. Communications du bureau**

Le Président transmet plusieurs informations.

### ➤ *Séance à la salle du Battoir à Noville :*

Il remercie tout d'abord la commune de Noville qui nous met à disposition la salle du Battoir. Il remercie également chaleureusement toute l'équipe de la voirie de Noville et particulièrement M. Jordan pour la préparation de la salle avec « le mètre à la main ».

### ➤ *Passage éventuel de notre Conseil général à un Conseil communal :*

Il est bon de rappeler qu'un Conseil général ou communal est l'autorité délibérante de la commune. C'est le pouvoir législatif, au contraire de la Municipalité qui détient le pouvoir exécutif.

Il y a dans le canton de Vaud, dans chaque commune dont la population ne dépasse pas 1000 habitants un Conseil général et dans chaque commune dont la population dépasse 1000 habitants un Conseil communal. Toutefois, les communes dont la population ne dépasse pas 1000 habitants peuvent substituer à leur Conseil général un Conseil communal et ceci sur leur propre décision, prise au plus tard le 30 juin de l'année précédant le renouvellement intégral des autorités communales. En raison de la pandémie de Covid-19, cette date a été repoussée au 30 septembre 2020.

Il faut un bref rappel non exhaustif de quelques points concernant les deux types de conseil.

Avant que la Municipalité élabore éventuellement un préavis, il a été demandé à chaque conseiller de répondre à un bref sondage. Le résultat de celui-ci pour savoir s'il faut envisager le passage à un Conseil communal est : 29 non, 10 oui et 4 blancs. Le Président propose donc au vu de ce résultat très clair, de ne pas entrer en matière pour le moment afin d'éviter tout le travail en amont de la création d'un préavis et que finalement celui-ci soit refusé par ce Conseil. Cela ne veut pas dire que le sujet est enterré à tout jamais, et la discussion pourra resurgir en tout temps dans la prochaine législature 2021-2026 sous la forme d'un postulat, d'une motion ou d'une interpellation d'une conseillère ou d'un conseiller.

En réponse à M. Michel Mingard qui demande s'il est possible de reporter l'assermentation d'un nouveau conseiller afin qu'il ne puisse pas voter de suite sur un sujet, Mme Muriel Ferrara explique que dans le cadre d'un Conseil général, il n'est pas possible de faire un référendum, le citoyen de la commune doit donc pouvoir donner son avis de suite, même si c'est pour un seul soir.

## **6. Communications municipales**

### **M. Pierre-Henri Légeret, Municipal**

➤ *Eglise :*

Depuis le 16 mars, les cultes ont été annulés sur les communes de Rennaz, Chessel, Noville et Roche. Les rencontres ont lieu uniquement à Villeneuve jusqu'à fin août.

➤ *Police :*

Pendant le confinement, le poste de gendarmerie de Villeneuve était fermé. Dans la région, le poste de Vevey et le Centre d'intervention de la gendarmerie de Rennaz étaient actifs.

➤ *SDIS du Haut-Lac (Service de défense contre l'incendie et de secours) :*

Il n'y a pas eu de séance de la Commission du feu pendant la pandémie. Par contre, le 29 mai, il y a eu la présentation du nouveau véhicule du chef d'intervention.

➤ *ORPC (protection civile) :*

Le plan ORCA (organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe) a été désactivé par le Canton le 19 juin.

➤ *Service des eaux :*

La société Corelltec SA continue le suivi des contrôles des canalisations.

### **M. Gérald Dumusc, Municipal**

➤ *Route du village :*

La présentation du projet sera faite en point 7 de la séance. Il n'y aura pas de débat. Pour les questions, il invite chacun à les poser au point 12. Au moment de la mise à l'enquête, une présentation sera faite à la population. Le projet devrait avancer plus rapidement. Le Canton a validé les dernières modifications.

➤ *Maison de commune :*

Les travaux se sont déroulés à leur entière satisfaction. Le dernier appartement de 4.5 pièces a été loué à une jeune famille.

➤ *La voirie :*

Avec un seul employé de voirie, il n'a pas été facile de gérer la période de la pandémie avec les mesures à prendre à tous les niveaux et également pour assumer les tâches quotidiennes sans mettre en danger le personnel. Il remercie tout le personnel pour son investissement.

Le nouvel employé de voirie M. Laurent Krenger a été engagé pour le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il souligne que des vols de fleurs ont eu lieu dans les bacs et les parterres de la commune.

➤ *Local des archives :*

Un préavis sur la création d'un local d'archives à la Maison de Commune sera soumis à la prochaine séance du Conseil.

➤ *Les anciens préavis :*

Une partie des préavis votés sont aujourd'hui bouclés ou en phase de l'être. Les dépenses de ces objets ont été maîtrisés.

- Route du Vieux Séquoia – RC 726 : le coût final est de CHF 525'550.-- sur un préavis de CHF 560'000.--
  - La place de rebroussement : le coût final est CHF 56'000.-- sur un préavis de CHF 65'000.—
  - Maison de Commune : le préavis est presque bouclé. Il reste encore les extérieurs. Le coût est à ce jour de CHF 924'000.-- sur un préavis de CHF 939'000.--.
- La contribution financière du Canton liée à l'isolation sera bien supérieure au CHF 35'000.-- annoncé. Ce montant sera déduit du préavis.

### **Mme Carine Deladoey, Municipale**

#### ➤ *Les forêts :*

Le sentier didactique a été remis en état, ainsi que le coin pique-nique. Un coin feu va être créé. Le plateau de la table sera changé suite à une déprédation par le feu.

En accord avec le groupement des Agittes, le parcours didactique va être agrandi. Celui-ci sera créé à la lisière de la forêt et retour le long de la route, pour un total de 500 m.

#### ➤ *Police des constructions :*

Un nouveau restaurant libanais s'est ouvert à Rennaz à la route des Malliez, ainsi qu'une pizzeria. En ce moment, il y a 7 mises à l'enquête en cours sur la commune.

#### ➤ *Les déchets :*

Le changement des têtes des Moloks s'est déroulé sans difficulté. Il y a eu quelques embarras dus à des habitants qui n'avaient pas anticipé l'achat des cartes déchets. Une quinzaine de sacs sauvages ont été déposés au pied des moloks. Des sacs ont aussi bloqué le système en raison de mauvaises manipulations ou d'une incompréhension de son utilisation.

Une augmentation des déchets sauvages a été également constaté à l'Eco-pont au Chemin du Levant. Des ordonnances pénales ont été délivrées.

#### ➤ *Composte :*

En raison de containers à composte non-conformes, les gérances ont été informée que ceux-ci ne seraient pas transportés à la compostière, mais à la Satom, donc refacturé en tant que déchets incinérables à la gérance. Des cadenas ont été installés pour éviter les déposes sauvages. Le résultat n'étant pas toujours concluants, certaines gérances ont demandé l'autorisation d'enlever simplement le container à composte.

#### ➤ *Les encombrants :*

Les encombrants auront lieu le lundi 29 juin. Il faudra être muni de sa carte de déchets. En raison de la pandémie, un circuit sera installé pour la dépose.

### **M. Fabio Lecci, Municipal**

Excusé, il va arriver en cours de séance.

### **Mme Muriel Ferrara, Syndique**

#### ➤ *Coronavirus :*

A mi-février, la Préfecture nous a envoyé un e-mail nous demandant de mettre à jour le plan pandémique qui était inconnu à ce moment-là de la Municipalité. Notre secrétaire municipale a réalisé un projet qui a servi dans les autres communes également. Le 13 mars, les écoles ferment. Personne n'aurait imaginé une telle décision. Lundi 16 mars, la fermeture des restaurants et des magasins qui ne sont pas de première nécessité est annoncée. La décision est prise de fermer le guichet de l'administration communale, d'organiser un tournus des horaires et du télétravail au sein de l'administration communale. La Préfecture nous demande de ne faire que des travaux de première nécessité, comme la collecte des déchets, ainsi qu'une permanence téléphonique pour l'administration. La Municipalité a décidé de maintenir ses séances hebdomadaires en vidéo-conférence. Au nom de la Municipalité, elle remercie tous les employés communaux qui ont été exemplaires et invite l'assemblée à les applaudir.

Un plan a été mis en place pour l'aide aux personnes seules ou à risque. Le club Montreux-Rennaz cyclisme s'est mis à la disposition des habitants du village pour l'achat des courses.

Des personnes du village nous ont aussi contacté pour proposer leur aide. S'il faut retenir une chose de cette pandémie, c'est peut-être le mot « entraide ».

Beaucoup de dossiers n'ont pu être avancés et sont donc restés en attente, dont entre autres le plan d'affectation, des rencontres avec des propriétaires, des demandes de permis de construire, l'avancement pour la création du local des archives, l'engagement du nouvel employé de voirie.

➤ *Hélicoptère de HRC (Hôpital Riviera-Chablais) :*

Deux courriers ont été envoyés à la direction de HRC pour leur demander de respecter la décision prise lors de la mise à l'enquête du bâtiment afin de lever les oppositions faites pour le survol des hélicoptères sur notre village. Nous avons rappelé à M. Halter ces décisions de levée d'opposition. La Municipalité a également écrit à l'OFAC (Office fédérale de l'aviation civile) pour leur demande de faire le nécessaire afin que les pilotes respectent le plan de vol. Ce plan de vol vient d'être refait par HRC avec l'OFAC avec finalement trois couloirs d'accès, sans survol du village. Un ping-pong a lieu entre les deux parties qui dit se renvoie le problème. L'histoire n'est pas finie. Mme Muriel Ferrara va également en discuter avec la Préfète.

➤ *Bus VMCV :*

La Municipalité est toujours en discussion pour savoir si la ligne 701 Vevey-Rennaz va 'être scindée en deux : une zone urbaine entre Vevey et Villeneuve et zone nationale de Villeneuve à Rennaz. Dans ce cas, la Confédération et le Canton prendraient en charge une partie de frais lié à la ligne, voir le montant total. Cette décision sera prise prochainement.

➤ *Centre Coop Riviera – mise à ban :*

Elle informe que la Coop a demandé une mise à ban pour son parking privé auprès de la Justice de Paix pour une durée de parking de 2h00. Six panneaux ont été placés à chaque entrée du parking. Elle rappelle qu'il faut mettre son disque bleu. Les dénonciations de la Coop sont transmises à l'administration qui exécute la procédure en envoyant une ordonnance pénale au propriétaire du véhicule.

En réponse à M. Dominique Weber, Mme Muriel Ferrara confirme que les montants encaissés restent dans les caisses communales.

Concernant la question sur le traçage bleu de M. Christophe Roumier, Mme Muriel Ferrara explique que c'est un parking privé. Les zones bleues sont tracées uniquement sur la voie publique.

M. Yvan Burnier demande si les sapeurs-pompiers sont également concernés quand ils déposent leur véhicule pour une intervention. M. Pierre-Henri Légeret en a déjà discuté avec le Commandant. Si une ordonnance pénale est reçue, il faudra envoyer une opposition en justifiant l'intervention.

## **7. Présentation du projet de route à circulation modérée de la traversée du village**

M. Sacha Mei, du bureau Sacha Mei nous présente le projet de la traversée du village. La présentation PowerPoint est jointe au procès-verbal (annexe 1).

M. Gérald Dumusc prend la parole pour informer l'Assemblée qu'une présentation publique sera organisée lors de la mise à l'enquête au début septembre. Il demande de réserver les questions pour la présentation publique. Les travaux sont prévus début 2021.

Le Président remercie M. Sacha Mei et le libère.

Pendant la présentation, M. Fabio Lecci a rejoint l'Assemblée. Ses communications municipales seront communiquées en point 12 de l'ordre du jour : divers et propositions individuelles.

## **8. Préavis no 36/2016-2021 : modification du règlement communal sur la gestion des déchets**

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Patrice Dumusc. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Mme Muriel Ferrara apporte un complément d'informations et explique que ces modifications d'ordre juridique ont échappé à la correction finale du préavis présenté en octobre.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

### **9. Préavis no 37/2016-2021 : rapport de gestion et comptes 2019**

En accord avec la Commission de gestion et finances, le Président propose la lecture des conclusions du rapport. L'Assemblée accepte par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

La lecture des conclusions du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Le rapport dans son intégralité a été distribué par courrier ou par e-mail cinq jours avant la séance.

Mme Muriel Ferrara présente la nouvelle conception du rapport de gestion qui elle espère sera à la satisfaction de chacun. Pour information, le report du dépôt des comptes 2019 était autorisé jusqu'à fin septembre en raison de la pandémie. M. Michel Mingard félicite la Municipalité pour la qualité du document.

Le Président passe en revue les comptes position après position. Il invite chacun à prendre la parole lors de questions, au point nommé.

#### Point 43.312 : éclairage public, électricité :

En réponse à M. Dominique Weber sur la vente des lampadaires de la route du Vieux-Sequoia annoncé par M. Charly Monnard, Mme Muriel Ferrara confirme qu'ils ne vont pas être vendus, ni déplacés. Ils sont liés au préavis de l'aménagement de la route. M. Gérald Dumusc ajoute que de son avis l'éclairage est fort sympathique et esthétique.

#### Point 46.352.3 : EPUDEHL traitement eaux usées :

M. Christophe Roumier demande si les problèmes de fuite du réseau d'égouts est résolu. M. Pierre-Henri Légeret confirme qu'il y en a moins. Mme Muriel Ferrara explique que ces données sont transmises par EPUDEHL. M. Gérald Dumusc complète pour rappel que la fosse du Motel a été chemisée dans son entier suite aux découvertes de fuites.

#### Point 46.352.4 : taxe fédérale

En réponse à M. Christophe Roumier, Mme Muriel Ferrara et Mme Christine von Siebenthal expliquent que les intitulés du plan comptable ne peuvent être changés. Il n'est donc pas possible de préciser que cette taxe concerne aussi les mini-polluants.

#### Point 58.352.1 : paroisse de langue allemande

Mme Muriel Ferrara informe qu'une nouvelle convention doit être signée avec l'église allemande. Cette église a les mêmes droits que l'église protestante et l'église catholique.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée à l'unanimité.

Mme Muriel Ferrara, Syndique, remercie l'Assemblée pour sa collaboration et sa confiance.

### **10. Rapports des délégations et représentations**

Le Président rappelle que selon l'article 105 du règlement du Conseil général, les représentants des délégations et représentations sont tenus de faire régulièrement un rapport au Conseil général au sujet de leurs activités, mais au moins une fois l'an.

Les rapports suivants ont été présentés : Conseil intercommunal EPUDEHL par M. Roland Barras et la Commission de gestion intercommunale pour l'Établissement primaire et secondaire (EPS) Villeneuve Haut-Lac par Mme Sarah Sculati.

En l'absence de M. Olivier Clément, la lecture du rapport de la Commission consultative du feu du SDIS du Haut-Lac par M. Christophe Roumier, suppléant est entendue par l'Assemblée. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail pendant la séance (annexe 2).

## **11. Diverses nominations pour la nouvelle année législative**

### Nomination du président :

A la présidence est proposé M. Florian Dutoit.

Il est réélu **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2020 au 30.06.2021.

### Nomination des vice-présidents :

A la vice-présidence sont proposés MM. Yvan Burnier et Vincenzo Santagata.

Ils sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2020 au 30.06.2021.

### Nomination des scrutateurs :

Les scrutateurs sont réélus **tacitement par acclamation** pour une année législative du 01.07.2020 au 30.06.2021 :

Scrutateur : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja

Scrutateur : M. Walter Müller

Suppléante : Mme Ruby Bakshi Khurdi

Suppléante : Mme Evelyne Lüthi

### Nomination du huissier :

Selon le règlement du Conseil général en vigueur article 12, il est nommé par la Municipalité.

Comme huissier est approuvé **par acclamation** M. Patrice Dumusc.

## **• Commissions permanentes**

### Commission de gestion et des finances :

En raison de l'engagement de Mme Valérie Teissl au sein de l'administration communale, du départ de Mme Sarah Sculati et de la démission de M. Benjamin Lobo, trois nouveaux candidats se sont annoncés. Il s'agit de Mme Arlette Borloz, Mme Régine Bernet et M. Bernard Trottet. Ils sont élus **tacitement par acclamation**.

La Commission est maintenant composée de :

1er membre : M. Vincenzo Santagata

Membre : Mme Marika Ashani

Membre : M. Walter Müller

Membre : Mme Arlette Borloz

Membre : M. Bernard Trottet

Suppléant : Mme Régine Bernet

### Commission Animation du village :

1er membre : Mme Coraline Borloz Mottier

Membre : Mme Marielle Girardoz

Membre : Mme Corinne Rey

Membre : M. Christophe Roumier

Suppléant : M. Cédric Girardoz

### Commission de recours en matière d'impôts et d'informatique :

1er membre : M. Sunil Khurdi

Membre : M. Christian Chatelan

Membre : Mme Jessica Riedi-Savoyen

Suppléant : M. Patrice Dumusc

### Commission « Village fleuri » :

1er membre : Mme Marielle Girardoz

Membre : Mme Suzana Tileva

Membre : Mme Marika Ashani

Suppléante : Mme Coraline Borloz Mottier

Les commissions et les représentations ci-dessous sont reconduites comme suit :

- **Commissions municipales**

Commission de salubrité publique :

1er membre : Mme Geertruida Maria (Thérèse) Raja  
Suppléant : M. Dominique Weber

Commission de la taxe de séjour :

1er membre : M. Sébastien Fontannaz  
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier  
Membre : M. Christophe Roumier

Commission consultative d'urbanisme (CCU) :

1. Déléguée : Mme Corinne Rey
2. Déléguée : Mme Jacqueline Reymond

- **Représentation dans les associations ou commissions intercommunales**

Conseil intercommunal EPUDEHL (association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution du Haut-Lac) :

En remplacement de M. Roland Barras est élu **tacitement par acclamation** M. Christophe Roumier.

1. Délégué : M. Christian Chatelan
2. Délégué : M. Sébastien Fontannaz
3. Délégué : M. Christophe Roumier

Commission consultative du feu SDIS du Haut-Lac (service de défense contre l'incendie et de secours) :

1. Délégué : M. Olivier Clément
2. Suppléant : M. Christophe Roumier

Commission GFA - groupement forestier des Agittes :

1. Délégué : M. Cédric Girardo

Conseil intercommunal ASPIHL (Association scolaire et parascolaire du Haut-Lac) :

Pour le début de ce nouveau Conseil intercommunal, sont élus **tacitement par acclamation** :

1. Déléguée : Mme Corinne Rey
2. Délégué : M. Yvan Burnier

- **Commissions ponctuelles (ad hoc)**

Pour rappel, les commissions ponctuelles (ad hoc) suivantes restent actives :

Commission Aménagement du village et plan de circulation :

1er membre : M. Maurice Borloz  
Membre : M. Christian Chatelan  
Membre : M. Sunil Khurdi  
Membre : M. Sébastien Fontannaz  
Membre : Mme Evelyne Lüthi  
Suppléante : Mme Christine Allamand

Commission Jardin d'enfants – 2ème partie :

1er membre : M. Patrice Dumusc  
Membre : Mme Karin Boismoreau  
Membre : Mme Coraline Borloz Mottier  
Membre : Mme Marielle Girardo  
Membre : Mme Corinne Rey  
Suppléante : Mme Catherine Fankhauser



Commission règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droits :

1er membre : M. Sunil Khurdi  
Membre : Mme Arlette Borloz  
Membre : Mme Valérie Légeret  
Membre : M. Maurice Borloz  
Membre : M. Michel Mingard  
Suppléante : Mme Karin Boismoreau

Commission Protection civile - nouveaux statuts :

1er membre : Mme Helena Mayor  
Membre : Mme Jacqueline Reymond  
Membre : Mme Héléne Oulevey  
Membre : M. Dominique Weber  
Membre : Mme Jessica Riedi-Savoyen  
Suppléant : M. Yvan Burnier

## **12. Divers et propositions individuelles**

Mur du château, M. Roland Barras

M. Roland Barras demande des nouvelles des travaux le long du mur du château.

M. Gérald Dumusc répond que pour l'instant les échanges se font entre les deux avocats pour déterminer qui va assumer les frais de la remise en état du mur. Le dossier n'avance pas. Il espère que l'affaire sera réglée pour les travaux de la traversée du village.

Bus de Montreux Rennaz Cyclisme, M. Michel Mingard

M. Michel Mingard propose d'attribuer une place de parc à côté du Lavoir pour le bus de Montreux Rennaz Cyclisme pour simplifier son parcage.

Mme Muriel Ferrara propose de réfléchir à l'idée. Celle-ci sera discutée en séance de Municipalité.

Elle profite aussi de préciser que le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayant droit sur la voie publique (préavis no 33/2016-2021) a été repoussé en septembre, car la Municipalité est en attente de la confirmation de la proposition du traçage des nouvelles places. Elle souhaite présenter un dossier complet.

Pétition pour un molok à Praz-Riond, Mme Helena Mayor

Mme Helena Mayor demande des nouvelles de la pétition déposée en avril pour demander d'installer un molok à Praz-Riond.

Mme Carine Deladoey répond que le projet est à l'étude et qu'un dossier complet sera proposé aux pétitionnaires au plus vite.

Carrefour de la route de Noville, Mme Arlette Borloz

Mme Arlette Borloz demande si des modifications seront apportées au carrefour.

M. Gérald Dumusc précise qu'il y aura des changements mais pas de façon importante car il faut laisser la place au bus qui viennent de Noville. Il faut aussi se rendre compte que la route principale sera plus étroite. Il a l'espoir que le projet réponde aux difficultés.

Caméra de surveillance, Mme Arlette Borloz

En réponse à la question de la mise en route de la caméra à l'Eco-Point de Mme Arlette Borloz, Mme Muriel Ferrara explique que la procédure d'autorisation est très compliquée. De plus, la caméra a été endommagée lors d'intempérie. Il faut savoir que nous sommes les premiers du Canton à avoir mis des caméras sur le domaine public depuis le changement de la loi.

Eco-point, M. Yvan Burnier

M. Yvan Burnier remercie la Municipalité pour avoir installé un panneau interdisant la dépose de verre les dimanches et les jours fériés.

Il est précisé par la Municipalité que les heures de l'utilisation de l'Eco-Point sont notées dans le règlement communal de police.

M. Yvan Burnier demande également s'il serait envisageable d'installer un deuxième Molok vers l'Eco-Point. Mme Carine Deladoey certifie qu'il est l'un des plus utilisés. Cette question est déjà en réflexion au sein de la Municipalité. La convention avec le transporteur doit être aussi revue et analysée.

Restaurant Zeitouna, M. Dominique Weber

Depuis la visite de la Commission de salubrité, il a pu constater deux choses. Il y a deux nouvelles terrasses qui ont été créées et il semble que la ventilation de base n'est plus en fonction, car elle a été remplacée par une ventilation sans filtre installée sur les containers.

Mme Carine Deladoey répond que les terrasses sont liées à la patente et sont gérées par la Police du commerce. Pour la ventilation, la Municipalité en prend bonne note et va aller contrôler.

La route des Maillez, M. Dominique Weber

M. Dominique Weber constate qu'il y a un problème de sécurité et visibilité quand les automobilistes sortent de la route des Maillez pour aller sur la RC 726. Il y a eu déjà plusieurs accrochages.

M. Gérald Dumusc va faire suivre cette remarque qui est pertinente à la M. Brun de la DGMR.

**Communications municipales, M. Fabio Lecci**

➤ *Les écoles :*

Les écoles ont été très touchées par la pandémie. Il faut noter qu'une très bonne collaboration a été réalisée entre l'école et les municipalités du cercle, afin de réagir rapidement. Le travail n'a pas manqué pour mettre en place les directives de sécurité et sanitaires.

Les fêtes des écoles sont annulées, sauf la cérémonie de la remise des diplômes.

➤ *Collège de Rennaz :*

A la rentrée d'août 2020, il y aura deux classes de 1 P et 2 P (les enfantines) et une classe de 5 P. Un tableau interactif doit être installé pour répondre à la demande des mesures informatiques.

➤ *Social :*

Un grand travail du côté de l'action sociale a été réalisé pendant la pandémie. Une partie du personnel était en télétravail. La crèche des Renardeaux de Rennaz a été la seule ouverte pour les enfants du personnel soignant. Par contre, les comptes 2020 de l'action sociale ne seront pas excellents comme on peut l'imaginer.

Concernant le projet de la création d'une UAPE à Rennaz dans la crèche, un sondage a été envoyé aux parents et celui-ci montre qu'il y a un réel besoin. Une telle structure ne peut pas ouvrir pour cette rentrée, mais elle sera programmée pour la rentrée 2021 si la demande reste existante.

➤ *Manifestations :*

En accord avec la Municipalité, le comité de la Fête du village a annulé l'édition 2020. Une proposition sera faite de décaler d'une année avec les autres villages.

Les festivités du 1<sup>er</sup> août 2020 sont également annulées.

En raison de la situation, le verre de l'amitié n'a pu être organisé pour cette séance. La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h05.

Au nom du Conseil général

  
Le Président \* Florian Dutoit  
La Secrétaire Valérie Teissl

Rennaz, le 6 septembre 2020



Présentation  
du projet :

Traversée du  
village  
Rennaz

---

Bureau d'études Sacha Mei


Objectifs

Modération de vitesse :  
Réduction vitesse de 50 à 30 Km/h  
Sécurité des piétons

Réfection de la chaussée

---

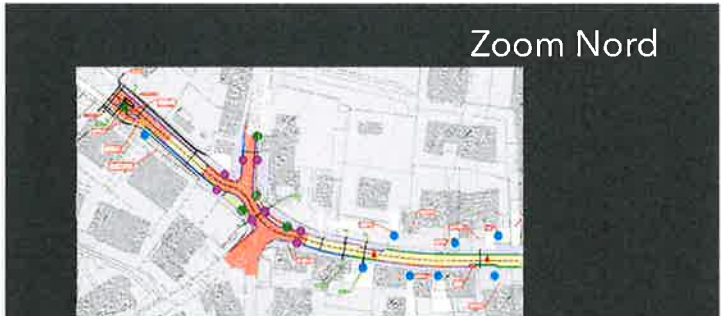
Projet



Largeur de chaussée 5m  
Trottoir semi-carrossable

Enrobé couleur au carrefour  
Rangs pavés et bordures granit


Zoom Nord



● Aide à la traversée  
● Accès riverains

■ Zones vertes  
▲ Rétrécissements ponctuels

Zoom Sud



● Aide à la traversée  
● Accès riverains

■ Réaménagement Parking + 1.80m trottoir  
■ Marquage jaune trottoir sud

CHAUSSEE de 5m

Croisement de deux voitures  
✓ à 30 Km/h

Croisement d'un PL et une voiture  
✓ < à 30 Km/h

Croisement de deux PL  
✗ sur chaussée

---

Gabarit  
Chaussée

## Croisements PL



- En rouge :** Croisement 2 PL impossible
- En bleu :** Obligation de stationnement sur le trottoir pour croiser 2 PL

Largeur trottoir variable 1.4 à 3m

Principalement 2,00m

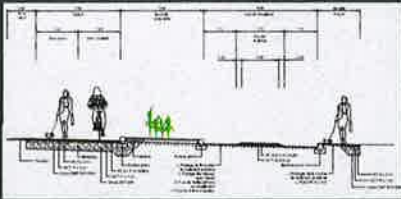
Ponctuellement 1,40m

 Bordures 20 à 40cm comprises dans les gabarits

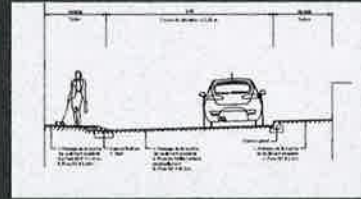


## Gabarits Trottoir

## Profil Entrée village Nord



Adaptation avec projet RC 726 et HRC  
Fin du trottoir mixte piétons/cyclistes  
Coussin berlinois



## Profil type

Croisement 2 PL possible  
Bordures inclinées pour accès et croisement PL



## Simulation In-situ

Trafibloc et mobilier urbain

22 au 28 août 2017

Résultat :

V85% = 31 Km/h

Définition : Vitesse 60 Km/h utilisée  
par 85% des usagers

Objectif modération  
largement ATTEINT

## Comptage DGMR



Sur la totalité de la chaussée :  
Trafic T3

Fraisage 13 cm  
Pose 10cm AC T22 N  
Pose 3cm AC 8 N  
Coffre existant conserve

## Réfection chaussée

---



Bordures 3 rangs pavés  
40/3x8cm accès véhicules  
40/13cm croisement PL



Bordures 1 rang pavé  
+2cm aides à la traversée



Bordures granit  
+12cm îlots

## Esthétique

---



Carrefour  
Enrobé couleur minérale



Couleur au choix de la  
Commune

## Esthétique

---

Evacuation des eaux de chaussée  
Renouvellement conduites de gaz  
Contrôle des installations de la Romande Energie  
(Tirage de cables et sondages)  
Réfection partielle des EC/EU  
Projet d'éclairage public

## Intégré au projet

---



Merci pour  
votre  
attention

---

Bureau d'études Sacha Mei



# COMMUNE DE RENNAZ

Commission consultative du feu du SDIS

CONSEIL GENERAL

AU CONSEIL GENERAL DE RENNAZ  
À LA MUNICIPALITÉ DE RENNAZ

Rennaz, le 22 juin 2020

## Rapport de la Commission consultative du feu du SDIS

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour rappel, Le SDIS du Haut-Lac est né en 2010 avec la fusion complète des SDIS des communes de Chessel, Noville, Rennaz, Roche et Villeneuve.

La Commission consultative du feu du SDIS est formée de onze membres, soit le commandant du corps de sapeurs-pompiers, les municipaux en charge du dicastère du SDIS de chacune des communes et d'un délégué de chaque commune, désigné par sa municipalité.

La Commission désigne son président parmi les municipaux pour une année ; un tournus est établi afin que chaque commune préside à son tour en respectant l'ordre alphabétique des noms des communes. Le secrétaire de la Commission est le Quartier-Maître du SDIS.

Prioritairement, la Commission veille à ce que l'organisation et le fonctionnement du SDIS soient conformes aux normes en matière d'effectif, d'équipement, de matériel et de véhicules. Elle se détermine sur le budget préparé par l'Etat-Major du corps de sapeurs-pompiers.

La Commission s'est réunie à quatre reprises en 2019 :

- 21 février 2019
- 10 avril 2019
- 19 juin 2019
- 14 novembre 2019

En 2019, l'Etat-Major se composait de :

- Maj Yves Dubuis, Commandant du SDIS
- Cap Massimo D'Aveni, Remplaçant du commandant & Chef DAP
- Cap Christophe Saletti, Chef DPS
- Plt Michael Genoud, Quartier-Maître
- Plt Laurent Krenger, Chef matériel et logistique
- Plt Claude-Alain Rechsteiner, Chef instruction

Au début d'année était inscrit : 50 sapeurs au DPS (Détachement de Premier Secours), 13 au DPA (Détachement d'Appui) et 5 recrues. Quelques départs et arrivées ont eu lieu pendant le courant de l'année. Le recrutement pour 2020 est positif. Il y a 10 recrues annoncées, voire plus au vu des contacts à finaliser.

**Interventions : types d'alarme, etc. :**

Le nombre des interventions pour l'année 2019 est de 103, dont : aide au portage, alarme automatique, feu de bâtiment, feu de cabanon, feu de cuisine, feu de poubelle, feu de végétation, feu de véhicule, inondation dans habitation, pollutions diverses, sauvetage de personne dans un ascenseur.

**Instruction : cours de formation, d'avancement**

Les cours et les exercices ont été établis par un planning à la fin 2018. La bonne motivation des sapeurs et le bon niveau des jeunes sous-officiers ont été relevés. Les préparations d'exercice sont faites de manière complète.

La formation au sein du SDIS du Haut-Lac est répartie entre une formation interne et une formation externe dispensée par l'Établissement Cantonal d'assurance incendie (ECA). Les exercices du SDIS se déroulent généralement les soirs de semaine, plus un à trois exercices le samedi. Quant aux cours de l'ECA ce sont généralement un à trois jours de cours qui se déroulent la semaine en journée.

**Véhicules / matériel / équipement / règlements.**

Le remplacement du TPM (Véhicule transport de personnes et matériel) a été finalisé en décembre.

L'achat d'un nouveau véhicule pour le chef d'intervention est en discussion pour 2020.

**Finances : comptes, budget, factures**

Remerciement a été fait à la boursière pour le paiement rapide des soldes.

Lors de la séance du 10 avril 2019, M. Yves Dubuis a confirmé que les comptes 2018 ont été vérifiés. En date du 19 juin 2019, les comptes sont validés à l'unanimité par la Commission.

**Caserne**

Une mise à ban des places devant la caserne a été demandée.

Le rapport annuel a été tenu à la caserne et le repas a eu lieu à la salle de la Rotzérane de Roche en date du 23 novembre 2019.

Nous vous remercions pour votre attention.

**Pour la Commission consultative du feu**

Olivier Clément, délégué



Christophe Roumier, suppléant

